



Le Courant municipal

Février 2014 - Volume 20, no 1



Lancement de la politique familiale 2014-2016 (voir page 7)

Dans ce numéro :

Éditorial	3	Atelier de dessins	7
Mot du maire	3-4	Association des loisirs	7
Communiqués du bureau		Manoir des deux rivières	8
Résumé des séances du conseil	5	MDJ—10 ans déjà	8
Paiement des taxes municipales	5	CAB de la Moraine	8
Rappel concernant les bacs roulants	5	Inscriptions - Soccer été 2014	8
Bénévole de l'année 2013	6	Bain libre— École Le Tremplin	8
Permis de colportage	6	Une boulangerie qui se démarque	9
Stratégie québécoise... eau potable	6	Noël du Pauvre	9
Permis de construction...	6	Bottin des ressources	9
Divers		Sessions de yoga	9
Défi Santé 5/30	7	Parc de la rivière Batiscan	9
Politique familiale	7	Calendrier des événements locaux	10
		Calendriers de collectes	11-12

Municipalité de Saint-Stanislas

33, rue du Pont
Saint-Stanislas QC
G0X 3E0

Tél. : 819-840-0703

Fax : 418-328-4121

www.saint-stanislas.ca

municipalite@saint-stanislas.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
8 h à 12 h - 13 h à 17 h

Vendredi
8 h à 12 h

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 520 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Avril 2014

Date de tombée : 28 mars 2014

ÉDITORIAL

Février

En ce mois le plus court de l'année, beaucoup d'ajustements se sont déjà faits. Que ce soit d'avoir pris l'habitude d'écrire 2014, et ce, juste à temps pour les comptes, ou de s'adapter aux sautes d'humeur de dame nature qui passe du froid polaire à des pluies printanières.

Inspiré par les Jeux Olympiques qui débiteront sous peu, janvier nous a fait patiner, mais pas toujours de manière très artistique. Après avoir pratiqué notre équilibre sur cette météo en dents de scie, bienvenue « février », avec les quelques minutes de lumière que l'on gagne chaque jour et les activités, tant culturelles que sportives qui se dérouleront ce mois-ci.

Pour ce mois considéré favorable au romantisme, quelle belle idée cette rencontre avec un chanteur qui a traversé les époques, Michel Louvain, et ce, en mettant en valeur d'autres facettes de notre église. Et quoi de plus chaleureux qu'une randon-

née aux flambeaux à pied, en skis ou en raquettes, pour **se rencontrer et nous faire apprécier les joies de l'hiver** en agréable compagnie.

À cette activité devenue une tradition dans notre municipalité, souhaitons qu'une autre s'ajoute; le party des Fêtes. Le 28 décembre dernier, cet événement nous a permis d'apprécier un bon repas avec musique et danse, et surtout de nous faire connaître les instigateurs de cet événement qui font partie d'un comité ayant à cœur l'amélioration de la qualité de vie des gens de tous âges de notre municipalité : le comité de la Politique familiale et des aînés. Bravo pour cette belle initiative!

Malgré les plaisirs que nous procure cet hiver, souhaitons que la marmotte aura eu raison de nous prédire un printemps hâtif.



Heureuse St-Valentin!

Doris Jacob

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous !

Nous voici déjà en février. Pour certains, ce mois signifie que la moitié de l'hiver, avec ses froids les plus rigoureux, est déjà du passé. Les journées «rallongent» et les rayons du soleil sont plus ardents. Mais, croyez moi, l'hiver n'est pas terminé.

Du côté municipal, février signifie préparation et transmission des «fameux» comptes de taxes, étape complémentaire à l'adoption du budget de 2014. Vous avez reçu au cours du mois de janvier un feuillet résumant les prévisions budgétaires, le programme d'immobilisations ainsi que les taux et les tarifs de taxation découlant de l'adoption par le conseil du budget 2014. Avec ces informations, vous êtes déjà en mesure d'estimer le montant que vous aurez à déboursier. Je tiens à souligner ici qu'un nouveau tarif initial a

été établi pour les immeubles desservis par les réseaux d'aqueduc, relatif aux coûts engendrés pour le projet de mise aux normes de nos réseaux, présentement en cours. Pour de l'information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec notre personnel administratif.

Eau potable - Travaux en commun

La plupart d'entre vous avez sûrement pris connaissance des différents articles de journaux et des reportages radiophoniques ou télévisuels relativement au dossier de l'eau potable à Saint-Proper. Le refus du gouvernement fédéral de majorer son aide financière vient contrecarrer les échéanciers prévus à la réalisation de ce projet, et de ce fait, nous empêche d'accorder le contrat à l'entrepreneur retenu dans les délais prévus.

Concernés dans ce dossier comme partenaires avec notre municipalité voisine, mais aussi dépendantes de celle-ci qui est maître d'œuvre, vous comprendrez que nous sommes en constante discussion, ce qui me permet de vous livrer les dernières informations.

Une première action concrète a été de convaincre l'entrepreneur de donner un délai additionnel de trois mois (ce qui nous mènerait vers le 20 avril) pour signer le contrat en respectant les prix soumissionnés en octobre, ce qu'accepta l'entrepreneur.

Suite à cette acceptation, nous devons demander au MAMROT (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire) de faire tout en son pouvoir pour répondre aux différentes majorations, de prendre la relève du fédéral pour octroyer les montants exigés et de donner suite aux éléments d'approbation selon un échéancier assez serré, dans le but de respecter ce délai.

Si tout se règle dans ce sens, les travaux débuteraient tôt au printemps. Le MAMROT saura-t-il répondre si rapidement? Voilà la question. Le non-respect de ce délai entraînerait à toute fin pratique un retour en appel d'offres.

Travaux autonomes

Comme je le disais dans le dernier bulletin, la grande majorité des travaux sont réalisés et l'entrepreneur aura à finaliser les travaux reliés à la mise en service de notre nouvelle source d'approvisionnement. Par ailleurs, le ministère étudie toujours nos doléances pour l'admissibilité à une majoration de subvention pour des travaux effectués, jugés essentiels par notre firme.

Schéma de couverture de risques en incendie

Depuis l'élaboration du schéma de couverture de risques et de l'adoption du règlement relatif à la

prévention en incendie, plusieurs actions ont été réalisées et d'autres le seront selon les échéanciers prévus.

Une de ces actions sera de procéder à l'inspection de l'ensemble des bâtiments se trouvant sur notre territoire. Ainsi, au cours des trois prochaines années, sur une base de 160/par année, des ressources formées en cette matière soit, les pompiers volontaires ou notre technicien-préventionniste vous visiteront. Cette visite, que nous considérons de courtoisie, se veut une suite logique à l'application de notre règlement sur la prévention en incendie.

N'ayez crainte, vous serez informés en temps et lieu par une correspondance qui vous sera acheminée, avec les détails pertinents à cette visite.

La prévention en incendie, c'est notre affaire!

Je termine en félicitant notre comité de la Politique familiale pour l'organisation de cette belle rencontre sur le dévoilement de notre nouvelle politique et remercie les familles participantes et leurs proches.

À ce printemps, pour la prochaine édition de votre «Courant municipal».

Alain Guillemette

Maire

COMMUNIQUÉS DU BUREAU

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance tenue le 8 janvier 2014 :

- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2014 et du programme triennal des dépenses en immobilisations projetées pour les exercices financiers 2013-2014-2015;
- Adoption du règlement établissant les taux de taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2014;

Séance tenue le 13 janvier 2014 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de décembre 2013 pour un total de 322 855,20 \$;
- Conclusion d'une entente avec le ministère des Transports pour le fauchage des abords de routes, appartenant au MTQ, pour les années 2014, 2015 et 2016 ;
- Appui à la demande de Maskimo Construction inc. pour le renouvellement d'autorisation à la CPTAQ ;
- Nomination de deux conseillers comme membres du Comité consultatif d'urbanisme : Doris Jacob, membre et Alain Déry, président;

Séance tenue le 3 février 2014 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de janvier 2014 pour un total de 206 622,60 \$;
- Nomination de Guylaine Tellier comme membre du conseil d'administration de l'OMH de Saint-Stanislas et ce, pour une période de trois (3) ans;
- Autorisation du paiement de 237 586,88 \$ à *André Bouvet Ltée* conformément à la recommandation de paiement no 5 transmise par GENIVAR, relativement aux travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc;
- Autorisation de signatures du protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade;
- Achat d'une publicité à paraître dans le programme souvenir du spectacle annuel du Club de patinage artistique de Ste-Anne-de-la-Pérade;
- Achat de publicités dans les publications annuelles du Parc de la rivière Batiscan (Bottin du campeur et dépliant 2014);
- Commandite au Parc de la rivière Batiscan pour l'organisation d'une soirée-spectacle pour marquer le 35^e anniversaire du parc.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - Soyez attentifs

Si vous avez plus d'un compte de taxes et que vous payez **PAR ACCÈSD**, évitez de faire un paiement global pour l'ensemble de vos comptes. Faites plutôt un paiement pour chacun en veillant à appliquer le bon montant sur le bon matricule (numéro à 19 chiffres qui apparaît sur le coupon de versement). Cela pourrait vous éviter des frais d'intérêts.

Par contre, si vous payez par **CHÈQUE**, c'est différent. Vous pouvez faire un seul chèque pour l'ensemble de vos compte si vous le désirez.

Les comtes de taxes pour l'année 2014 devraient vous parvenir sous peu.

RAPPEL CONCERNANT LES BACS ROULANTS

- Le bac doit être placé à un maximum de 3 mètres de la voie de circulation, mais non sur un trottoir. L'avant du bac doit faire face à la voie de circulation, les pentures du couvercle étant placées vers le terrain de l'immeuble desservi.
- Lorsque plusieurs bacs sont utilisés, ils doivent être placés côte à côte à une distance minimale de 1 mètre entre eux.
- Compte tenu que dans certains secteurs, la cueillette des déchets peut débuter à 6 h le matin, les bacs peuvent être déposés en bordure de la voie de circulation à compter de 17 h le jour précédant la cueillette.

BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2013

Lors du souper de Noël de la Municipalité tenu le 14 décembre dernier, le conseil municipal était fier de rendre hommage à madame Raymonde Bordeleau en tant que *Bénévole de l'année 2013*.



Ses compétences et son goût pour les tâches administratives l'ont amenée à s'impliquer au sein de divers organismes tels le Festival des 2 Rivières, le Manoir des deux rivières, l'OMH de St-Stanislas, les loisirs et la bibliothèque. Son souci du travail bien fait et du bien être de sa communauté font d'elle une bénévole remarquable.

PERMIS DE COLPORTAGE

En vertu du règlement numéro 98-04-389, il est interdit de colporter sans avoir obtenu au préalable un permis de la Municipalité.

N'hésitez pas à demander à la personne qui vous visite de vous présenter le permis émis par la Municipalité. Il est important de noter que le permis de la Municipalité n'est pas un mandat mais bien une autorisation.

La Municipalité ne mandate habituellement aucune entreprise pour faire de la sollicitation de porte à porte. Si tel est le cas, vous en serez avisés à l'avance.

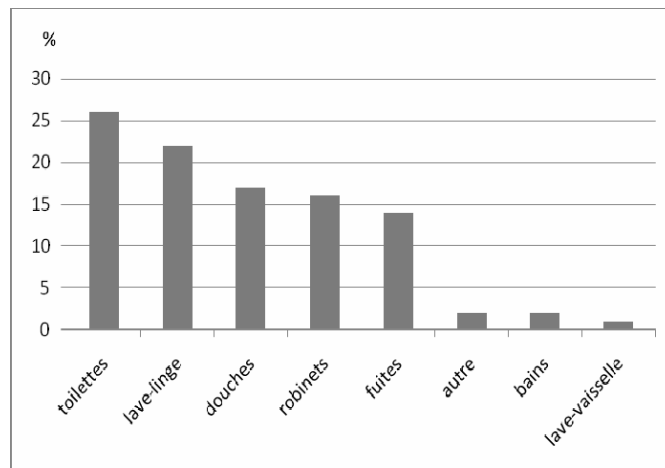
Avant d'émettre le permis, la Municipalité s'assure que la compagnie ou la société représentée est détentrice d'un permis de l'Office de la protection du consommateur. Toutefois, ce permis n'atteste pas l'honnêteté du vendeur, pas plus qu'il ne témoigne de la qualité des produits ou services offerts. Il signifie uniquement que le commerçant a déposé un cautionnement à l'OPC. Soyez donc vigilants.

N'oubliez pas que vous êtes tout à fait libre de conclure ou non une transaction avec un colporteur ou un vendeur itinérant.



La consommation résidentielle représente habituellement plus de la moitié de toute l'eau distribuée.

À l'intérieur des résidences, vous pouvez réduire votre consommation d'eau en réduisant le gaspillage, en réparant les fuites, en modifiant les équipements pour les rendre moins gourmands et en remplaçant les équipements pour des modèles économes d'eau. La première cible devrait être la salle de bain où a lieu la majorité de la consommation d'eau (voir figure ci-bas).



PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICAT D'AUTORISATION



Avec le printemps qui sera à nos portes bientôt, les projets de construction et de rénovation reprendront. Nous voulons vous rappeler que lorsque vous faites une demande afin d'obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation, le service d'urbanisme dispose de 30 jours pour l'émettre. Bien sûr, plus votre demande est complète (plan, croquis, etc.), plus cela facilitera le travail des inspecteurs. Alors, afin d'éviter des délais d'attente en pleine période d'achalandage, demandez votre permis dès que possible!

DIVERS

Défi Santé

5/30 Équilibre

Municipalités
et familles

La Municipalité de St-Stanislas invite la population à s'inscrire au Défi Santé 5/30 Équilibre.

Le volet Municipalités et familles du *Défi Santé*, est l'occasion de s'arrimer à une campagne provinciale de promotion des saines habitudes de vie établies pour **favoriser un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, particulièrement auprès des jeunes et des familles**. Différentes activités qui vous seront dévoilées sous peu animeront ces 6 semaines santé.

Le *Défi Santé 5/30 Équilibre* est une campagne de promotion de la santé qui a pour but d'encourager les Québécoises et les Québécois de 4 ans et plus à atteindre ou à maintenir, pendant une période minimale de 6 semaines, soit du 1^{er} mars au 11 avril 2014 inclusivement, trois objectifs clés pour la santé :

- Manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour (objectif 5).
- Bouger au moins 30 minutes par jour. Et pour les jeunes, c'est au moins 60. (objectif 30).
- Dormir mieux pour avoir un meilleur équilibre de vie (objectif Équilibre).

Le *Défi Santé 5/30 Équilibre* a pour but la participation et le passage à l'action, non pas la performance. Chaque participant relève le *Défi Santé 5/30 Équilibre* à sa façon, selon sa réalité et ses goûts, afin de favoriser sa santé.

L'inscription est gratuite, et toute personne inscrite au *Défi Santé 5/30 Équilibre* peut modifier les données personnelles de sa fiche d'inscription en tout temps jusqu'au 11 avril 2014 en se rendant à DefiSante.ca, en cliquant sur l'inscription et en allant dans **Mon Dossier**.

ASSOCIATION DES LOISIRS

Le 22 février prochain, vous êtes invités à venir célébrer les Plaisirs d'hiver avec la traditionnelle *randonnée aux flambeaux* qui sera précédée d'un souper spaghetti. Vous pouvez vous procurer vos billets au Marché Bonichois ou auprès des membres de l'Association des loisirs. Information : Lise Déry (418-328-3151) ou via Facebook.

Réservez votre vendredi 7 mars pour une belle fin de journée et une belle soirée au Village Vacances ValCartier (vendredi de la semaine de relâche). Plus de détails à venir par la poste et sur le site de la Municipalité.

POLITIQUE FAMILIALE

Faisant suite au lancement du 28 décembre dernier, vous avez reçu un dépliant annonçant les grandes lignes des projets futurs. Les prochains mois verront naître de nouvelles actions et aussi d'anciennes actions qui sont maintenues.

Sur la photo en page couverture : Le comité de politique familiale (Josée Perron, Sylvie Vallerand, Martine Gauthier et Lise Déry) entouré du maire Alain Guillemette et de nombreux acteurs de la municipalité qui dynamise la vie municipale par leurs actions. Membres du comité absents sur la photo : Jocelyne Veillette, Karine Gervais et Philip Lafontaine.

C'est ainsi qu'une invitation est lancée aux FINISSANTS des différents niveaux scolaires à s'inscrire à l'HOMMAGE aux FINISSANTS 2014 de la municipalité de Saint-Stanislas. Finissants du primaire, secondaire, collégiale et universitaire de même que les finissants du secteur professionnel, faites-vous connaître et nous vous reconnaitrons lors d'une soirée qui vous sera dédiée à la fin mai.

Pour inscriptions : Lise Déry (418-328-3151) ou liz_dery@hotmail.com.

ATELIER D'INITIATION AU DESSIN

À Saint-Stanislas, au mois d'avril, pour une durée de 8 semaines, à raison de 3 heures par atelier.

Techniques : fusain, pastel sec, encre de chine.

Plan de l'atelier : la ligne (comment dessiner un objet), le volume (ombre et lumière), la perspective, la composition, la réflexion, le drapé, la transparence, dessin d'observation.

Âge requis : entre 12 ans et 90 ans.

Date limite d'inscription : 21 février 2014.

Coût : 150 \$ par personne, matériel fourni. Maximum de 8 personnes.

Information : Guylaine Charest 418-328-3353.

MANOIR DES DEUX RIVIÈRES

Le Manoir des deux rivières de Saint-Stanislas a célébré son deuxième anniversaire d'opération le 19 décembre dernier. Cette coopérative d'habitation a été réalisée grâce à l'implication bénévole et financière des Stanoises et Stanois, de même qu'aux subventions obtenues de divers organismes.



Ci-dessus, le conseil d'administration 2013-2014. De gauche à droite : Janine T. Massicotte, secrétaire, Joseph Foley, vice-président, Raymonde Bordeleau, présidente, Jean-Paul Trudel, administrateur et Guylaine Charest, administratrice.

Rappel : Appartement semi-meublé à louer pour court séjour (convalescence, repos ou essai d'un mois). Veuillez noter que l'appartement est déjà réservé pour le mois de mars. Information : Raymonde Bordeleau (418-328-3320) ou Guylaine Charest (418-328-3353).

MDJ—10 ANS DÉJÀ

Au nom du comité organisateur de la Maison des jeunes de St-Stanislas, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont cru en notre projet. Depuis maintenant dix ans, nous pouvons compter sur votre appui et votre étroite collaboration afin de garder ce lieu de rassemblement pour nos jeunes de la municipalité. N'oublions pas que notre jeunesse d'aujourd'hui sera nos adultes de demain. Merci de croire en l'importance qu'a cet endroit pour eux.

Horaire pour la semaine de relâche :

Dimanche 2 mars, de 6 h 30 à 10 h 30

Du mercredi au samedi, de 6 h 30 à 10 h 30.

BAIN LIBRE - Piscine de l'École sec. le Tremplin

Session : 15 janvier au 14 mai 2014

Mercredi : 19 h à 20 h 15 (bain familial)

20 h 15 à 21 h (entraînement en longueur)

Coût : 2 \$ / enfant, 3 \$ / adulte

Information : Danie Crête au numéro 418-328-3330



Le Centre d'action bénévole de la Moraine tient à remercier toute la population ainsi que les nombreux partenaires pour leur grande générosité et leur belle participation lors de la période des collectes de denrées des fêtes. Cette belle grande chaîne de solidarité a permis de distribuer 92 paniers de Noël auprès de familles et personnes des 4 municipalités desservies par le Centre. Merci beaucoup pour votre perpétuelle collaboration aux activités et services offerts par le Centre d'action bénévole. Sachez que nous l'apprécions grandement et que nous vous en sommes très reconnaissants !

INSCRIPTION - SOCCER ÉTÉ 2014

Le temps est arrivé pour inscrire vos enfants à la saison de soccer été 2014.

Où? 1, chemin Barette, (Les Vétérans)
Sainte-Genève-de-Batiscan.

Quand? Vendredi le 21 février, de 18 h à 20 h 30
Samedi le 22 février, de 9 h à 15 h 30

Le coût des inscriptions peut varier entre 105 \$ et 205 \$, selon la catégorie et l'âge de l'enfant. Rabais de 25 \$ pour les inscriptions reçues avant le 23 février.

Paiement comptant ou par chèque à l'ordre de *Association de soccer des Chenaux*. Un bon de garantie (chèque de 65 \$) daté du 11 septembre 2014 sera demandé pour le prêt du short et du chandail. À la fin de la saison, le bon de garantie sera détruit. Le coût d'inscription inclut une paire de bas de soccer.

Rabais supplémentaire de 10 \$ pour le deuxième enfant et de 15 \$ pour le troisième enfant de la même famille. Possibilité de payer en deux versements, soit le 22 février 2014 et le 28 mars 2014.

Il est important de vous présenter avec votre enfant si la photo du passeport doit être renouvelée. Pour les nouveaux membres, une première photo doit être prise.

Pour plus d'information :

<http://soccerdeschenaux.20m.com>

UNE BOULANGERIE QUI SE DÉMARQUE À SAINT-STANISLAS

Jardin l'Olympe : Notre boulangerie de village est la seule de la province à posséder toutes ces caractéristiques à la fois :

- Les pains sont sans sucre ni gras (sauf quelques exceptions);
- Ils sont entièrement faits à la main;
- Tous les ingrédients sont certifiés biologiques;
- Ils sont frais du jour;
- Faits avec de l'eau de source.

De façon régulière, on innove au Jardin d'Olympe. Les deux derniers produits de l'été ont remporté un grand succès : le pain brioché et le bagel au sésame, tous deux délicieux au petit déjeuner ou en sandwich. Durant les occasions spéciales, on peut enjoliver nos tables de pains tressés. Quel plaisir qu'un bon pain! Ferme Le Jardin d'Olympe (418-328-4319)

NOËL DU PAUVRE

Le comité du Noël du pauvre et les bénéficiaires remercient les Chevaliers de Colomb pour leur dévouement à la cause des personnes démunies de notre paroisse. Merci aux donateurs qui ont permis d'adoucir la période des Fêtes de ces familles. Tous les fonds recueillis restent dans notre paroisse. Le besoin n'est pas seulement aux Fêtes mais aussi tout au long de l'année. Ce bénévolat est très apprécié par les personnes bénéficiaires.

Ghislaine B. Asselin, responsable

PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Le Parc de la rivière Batiscan soulignera son **35^e anniversaire** avec une première activité, le samedi 29 mars prochain en organisant une soirée spectacle précédée d'un cocktail, à l'école secondaire Le Tremplin de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, à l'auditorium « Denis-Dupont ». En vedette, le groupe *Les Tireux d'Roches* (www.tireuxderoches.com). Les billets sont en vente à différents endroits dans la MRC des Chenaux, auprès des membres du conseil d'administration ainsi que des responsables du comité, monsieur Pierre Gervais (418-362-2787) et madame Louise Côté (418-362-2203). Vous pouvez également contacter le bureau du Parc (418-328-3599) les lundis. Réservez déjà votre soirée du samedi 29 mars, à 20 h.

BOTTIN DE RESSOURCES

La Corporation de développement communautaire des Chenaux travaille présentement à la création d'un bottin des ressources locales de la MRC des Chenaux.

Vous offrez des services sur le territoire de la MRC des Chenaux et vous êtes un(e) :

- artisan en tout genre;
- association;
- commerce ou industrie;
- ferme faisant la vente au public;
- fournisseur de services;
- groupe communautaire;
- travailleur autonome.

Si vous n'êtes pas certains que vos coordonnées soient sur les listes habituelles, assurez-vous de vous y retrouver en contactant Valérie Bureau au 819-840-3087, poste 2 ou cdsdc@stegenevieve.ca

Vous tenez à être un partenaire dans notre projet en offrant des dollars des Chenaux ou des pourcentages de rabais à la population de la MRC des Chenaux? Contactez Lucien Gélinas au 819-840-3091 ou info@lebulletindeschenaux.com.

SESSIONS DE YOGA

Sessions de 11 cours débutant dans la semaine du 24 février à Saint-Stanislas et à Batiscan.

De 19 h 15 à 20 h 30. Coût : 120 \$.

Matériel requis : tapis, couverture, coussin.

Pour information et inscription : 418-328-4072.

Campagne de renouvellement et de recrutement :

Février et mars sont les mois prévus pour le recrutement de nouveaux membres au Parc de la rivière Batiscan ainsi que le renouvellement du membership des membres actuels. Ces derniers recevront très bientôt par la poste et/ou par courriel un avis de renouvellement au coût de 20 \$ pour un an ou 40 \$ pour deux ans. Certains privilèges sont réservés aux membres (laissez-passer, rabais sur certaines activités au parc). Informations : parcbatiscan@xplornet.com ou 418-328-3599. Date limite de renouvellement : 31 mars 2014.

La date de début des réservations pour le camping et Via Batiscan est le 7 avril 2014.

Calendrier des événements locaux

DATE/HEURE	ÉVÉNEMENT	DÉTAILS
Mardi 11 février 18 h	 SOUPER DE LA ST-VALENTIN	Au local de l'Âge d'Or. Réservation : Clémence au 418-328-3520 ou Ginette au 418-328-4582.
Samedi 15 février 20 h	 SOIRÉE DANSANTE DE L'ÂGE D'OR	À la salle municipale. Animation musicale par Marcel et Diane Charest.
Dimanche 16 février 14 h	MICHEL LOUVAIN EN SPECTACLE Organisé par les Chev. de Colomb et l'Âge d'Or, en collaboration avec la Fabrique de St-Stanislas	À l'église de Saint-Stanislas. Les billets sont en prévente au coût de 35 \$ au Marché Bonichoix et à la pharmacie. Pour information, contactez Jean-Pierre Veillette (418-328-4582), André Sanscartier (418-328-8728) ou Lise Déry (418-328-3151).
Dimanche 23 février 10 h	 REPAS-PARTAGE	À la salle municipale. Au profit des missions des Filles de Jésus en Haïti, au Chili et au Honduras. Coût du billet : 11 \$. Réservation : Élisabeth Brouillette (418-328-8248) ou Jean-Paul Rousseau (819-601-8564).
Mercredi 26 février 14 h à 20 h	 COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC	À la salle municipale de Saint-Stanislas. Les organisateurs comptent sur les nouveaux donneurs ainsi que sur les jeunes pour atteindre leur objectif.
Lundi 3 mars 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	À la salle municipale
Mercredi 5 mars	 FILLES D'ISABELLE	Rencontre mensuelle à Saint-Adelphe. La Croix Rouge viendra nous parler de l'aide apportée aux sinistrés.
Mardi 1 ^{er} avril 11 h	 DÎNER DE L'ÂGE D'OR À LA CABANE À SUCRE	Une erreur s'était glissée dans le feuillet de l'Âge d'Or concernant la date. Le dîner a bien lieu le 1 ^{er} avril. Réservez auprès de Clémence (418-328-3520) ou Ginette au (418-328-4582)
Lundi 7 avril 19 h 30	 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	À la salle municipale
Activités hebdomadaires	 ÂGE D'OR	Vie active : les mardis de 9 h 30 à 10 h 30 au local de l'Âge d'Or La marche : les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30

Matières acceptées dans le bac à récupération

Contenants, emballages, imprimés, journaux



ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des lieux consacrés à la valorisation des matières. Vous devrez trier vos matières et les déposer dans les conteneurs identifiés par catégories. Une preuve de résidence vous sera demandée. Des frais de 10 \$ par chargement peuvent être appliqués pour certaines catégories de matières.



ÉCOCENTRE mobile

L'écocentre mobile accepte les mêmes matières qu'un écocentre. L'écocentre mobile sera présent, entre 10 h et 16 h, aux dates et endroits suivants :

31 mai	Saint-Édouard-de-Maskinongé
7 juin	Saint-Stanislas
20 septembre	Saint-Paulin
27 septembre	Sainte-Anne-de-la-Pérade

Emplacements et horaires

Trois-Rivières, secteur ouest
2455, rue Charbonneau

Trois-Rivières, secteur est
1921, rue des Toitures

Horaires d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaires d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
8 h 30 à 17 h 30

Shawinigan
2132, avenue de la Transmission

Champlain
295, route Sainte-Marie

Louiseville
760, avenue Deveault

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle
entrée no 4

Horaires d'hiver
1^{er} décembre au 31 mars
Jeudi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Horaires d'été
1^{er} avril au 30 novembre
Mardi au samedi
9 h 30 à 16 h 30

Renseignements : rgmm.com | 819 373-3130

Bois



Métal

Électroménagers, outils, ferraille



Bardeaux d'asphalte et papier goudronné



Résidus domestiques dangereux

Été
Tous les RDD

Hiver
Peinture, huile et accumulateurs (batteries) de véhicules seulement



Autres matières

10 \$/chargement
Vitre, gypse, laine minérale, tapis, prélat, meubles rembourrés

Pneus

de route jantés ou non jantés



Branches



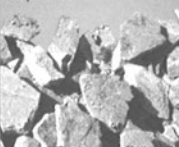
Appareils contenant des gaz réfrigérants

Réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs



Agrégats

Brique, béton, asphalte



Résidus verts



Collecte des gros déchets

Les gros déchets (meubles et autres) seront ramassés durant les semaines suivantes :

Du 26 mai au 29 mai

Du 5 au 10 juillet

Du 13 au 23 octobre

Pour les cas spéciaux, en d'autres temps, contactez votre municipalité.

Collecte des feuilles mortes

Les feuilles mortes devront être déposées dans des sacs et elles seront ramassées les semaines suivantes :

Municipalités 20 au 23 octobre

Semaine bleu 3 au 6 novembre

Municipalités 27 au 30 octobre

Semaine verte 10 au 13 novembre

Déchets exclus de la collecte

Les réfrigérateurs, les matériaux de construction et les déchets domestiques dangereux ne sont pas ramassés par le service de collecte des déchets. Ceux-ci doivent être apportés à l'Éco-Centre au site de Champlain.

Secteurs inclus dans le territoire d'une autre municipalité

Collecte même journée que

Secteurs inclus dans le territoire d'une autre municipalité	Collecte même journée que
Batiscan	Rang Nord, Rang Cinq-Mars, Route du Village Champlain
Batiscan	Route 138 à l'est de la rivière Batiscan
Champlain	Rang de Picardie, Avenue des 14 Soleils
Ste-Anne-de-la-Pérade	Secteur nord de l'autoroute 40 (Route 159, Rang Petit Ste-Marie et Rapide Nord)
Ste-Geneviève-de-Batiscan	Partie du Rang de la Rivière-à-la-Lime au nord de la Route Thibeault
Ste-Geneviève-de-Batiscan	Partie du Rang Sud au sud de l'autoroute 40
St-Maurice	Secteur du Lac Thibeault
St-Narcisse	Rang St-Félix, Rang Ste-Marguerite
St-Narcisse	Partie de la Route 352 à l'est du Rang des Chûtes Nord
St-Prosper-de-Champlain	Partie du Rang St-Augustin à l'ouest de l'intersection de la route 159
Ste-Geneviève-de-Batiscan	

Les bacs roulants doivent faire face à la rue (ouverture vers la rue) et placés de façon à être facilement accessibles par les préposés et les équipements de la MRC (minimum de 1 mètre de tout obstacle).

Les déchets doivent être déposés à l'intérieur des bacs roulants. Le couvercle doit être fermé. Sauf lors la collecte des gros déchets, les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés.

Les collectes du 1^{er}, 2 janvier et 31 décembre 2014 et celle du 1^{er} janvier 2015 devancées chacune de 2 jours.

Merci de votre collaboration : Le service d'hygiène du milieu de la MRC des Chenaux

Calendrier récupération 2014

La collecte des matières recyclables se fait une fois aux deux semaines et toujours le même jour dans votre quartier. D'autres collectes spéciales se feront aux dates indiquées par les pictogrammes.
Pour information : 819 373-3130



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

rgmrm.com

JANVIER

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUIN

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

LÉGENDE :



Écocentre mobile : détails au verso

St-Stanislas = semaines en bleu

l'environnement
j'y crois j'agis



Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES 2014



Jour de collecte	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Semaine verte	St-Prosper-de-Champlain	St-Maurice	Ste-Geneviève-de-Batiscan	St-Narcisse
Semaine bleue	Ste-Anne-de-la-Pérade	Batiscan	Champlain / St-Luc-de-Vincennes	St-Stanislas

Feuilles mortes	
Gros déchets	

JANVIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

FÉVRIER

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

MARS

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

AVRIL

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

MAI

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

JUIN

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

JUILLET

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

AOÛT

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

SEPTEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

OCTOBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

NOVEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

DÉCEMBRE

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam

Collectes spéciales (gros morceaux et feuilles mortes) et autres informations au verso